



Lotissement d'activités économiques

**« LA LOUBIERE »
MANOSQUE (04100)
Section E – 4830p2
Lieu-dit : « La Loubière »**

PROGRAMME DES TRAVAUX

PROGRAMME DES TRAVAUX

1 – Préambule

Le lotisseur DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) s'engage à effectuer, dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après permettant la viabilité du lotissement dénommé «LA LOUBIERE» situé à Manosque 04100, lieu-dit « La Loubière », Angle rue Henri Becquerel et Allée Gabriel Lippman.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche.

2 – Voirie

La voirie telle qu'indiquée au plan masse permet la desserte de l'ensemble des lots pour des véhicules poids lourds et de la protection contre les incendies.

La voirie est une rue à double sens depuis une voie d'accès existante appartenant à la Commune de Manosque.

Cette chaussée est constituée d'une pente unique en travers de 2 % minimum vers les points bas équipés de grilles avaloir conduisant les eaux de surfaces vers le réseau pluvial.

Les travaux comprennent :

Le terrassement général de la plateforme après décapage du terrain naturel et décaissement ou purges si nécessaire afin de correspondre au profil en travers type.

Couche de fondation en grave 0/100 de 0,50 m d'épaisseur sur géotextile et réseau de drain en épi dans des chaussettes de grave 20/50.

Couche de base en matériau GNT 0/31.5 de 0,10 m d'épaisseur.

Couche en Grave bitume de 0.16 m d'épaisseur en deux couches de 8 cm.

Couche de roulement en enrobé 0/10 de 6 cm d'épaisseur.

La voirie sera délimitée par des bordures de type T2 les trottoirs et les propriétés riveraines seront délimitée par un muret en parpaing de 0,20 m de largeur et de hauteur moyenne.

3 - Eau potable

Une canalisation fonte en diamètre Ø 100 mm sera posée sous voirie avec un raccordement sur la canalisation existante située sur la voie allée de la Durance (voie perpendiculaire à l'avenue St Maurice).

Elle sera posée à une profondeur moyenne de 1,00 m avec recouvrement minimum de 0,80 m sur lit et enrobage au sable 0/6 à 0,10 m autour des génératrices.

Le remblaiement sera exécuté en GNT 0/31.5.

Un grillage avertisseur de couleur bleue sera posé à 0,30 m en moyenne au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation. Un évent sera posé en partie haute sous regard au plus près de la voie allée de la Durance et une purge reliée au réseau pluvial en partie basse.

Les vannes de sectionnement seront surmontées de bouche à clé réglable en hauteur par système de vis, elles seront sur tube allonge avec empreinte circulaire.

Les vannes de branchement seront de même type, plus légère avec empreinte hexagonale.

Les compteurs seront tous posés en mur technique en accord avec le fermier de la ville (la Saur).

La défense incendie, si cela s'avère nécessaire, pourra être assurée par un poteau incendie Ø 100 mm de type Bayard Emeraude renversable à capot composite sur charnière sera posé sur l'aire de retournement.

4 – Irrigation

Un réseau d'irrigation en PEHD Ø 63 mm avec vanne de sectionnement proche de l'alimentation sous l'emprise de la voie du lotissement, puis des vannes de prise en charge avec desserte des lots en canalisation Ø 32 mm.

Cette canalisation sera posée suivant les mêmes conditions que la canalisation d'eau potable ci-dessus, le grillage avertisseur aura un dispositif métallique de repérage et les empreintes de bouche à clé seront carrées.

La tranchée de pose sera commune avec la canalisation d'eau potable.

5 - Eaux usées

Le réseau d'eaux usées sera posé sous chaussées afin de permettre la collecte gravitaire de chaque lot à -0,90 m au-dessous de la côte de la voirie par regard individuel placé le plus près possible altimétriquement du point bas des lots. Ces regards de branchement 40x40 à passage direct seront placés sur le domaine public en limite des lots à desservir surmontée d'un tampon hydraulique classe 250 KN.

La canalisation principale en PVC de classe CR8 de Ø 160 mm sera équipé de regard Ø 800 mm surmonté de tampon hydraulique de classe 400 KN à charnière à chaque changement de direction et raccorder sur la canalisation existante de desserte de la zone St Maurice.

Elle sera posée dans des conditions équivalentes à la canalisation d'eau potable mais sans grillage avertisseur en tranchée commune.

6 - Eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales de Ø 300 mm sera posée suivant les mêmes conditions que le réseau d'eaux usées. Il sera raccordé directement depuis les avaloirs vers le réseau en place rue Henri Becquerel.

Les branchements individuels se feront en limite de domaine public par regard 40x40 sous tampon classe 250 KN sous trottoir ou espaces verts.

7 - Electricité – Téléphonie

Les lots seront desservis en courant basse tension par canalisations enterrées à dimensionner en fonction des puissances demandées. Elles seront raccordées au futur comptage dans les murs techniques prévus pour chaque lot.

Le réseau communication sera constitué de canalisation souterraine en PVC et chambre de tirage raccorder dans les mur techniques cités ci-dessus. Elles seront aiguilletées et posées conformément règles en vigueur.

L'ensemble de ces canalisations aura un recouvrement moyen de 0,80 m.

8 - Eclairage public

L'éclairage public sera posé sous trottoir sous fourreau Ø 90 mm en continuité de la rue Henri Becquerel, sa profondeur moyenne sera de 0,90 m.

Les mâts seront de 6,00 m de haut avec lanterne en top homologuée pour le domaine public circulable elles seront branchées sur l'éclairage public de la rue Henri Becquerel, ou par comptage directement en sortie du poste (à déterminer).

9 – Gaz

Le réseau de desserte de gaz sera posé en accord avec GRDF et raccorder dans les murs techniques.

10 – Servitudes

Il pourra être réalisé des servitudes de passage de canalisation, en accord avec les services techniques de la DLVA.

11 - Signalisation routière

Il est prévu :

Un panneau d'entrée portant le nom du lotissement.

En sortie à la pose d'un panneau « cédez le passage ».

La signalisation horizontale constituée d'une bande « cédez le passage », bande médiane et places de stationnement.

12 - Ordures ménagères

Il sera prévu un local poubelle, avec conteneur de tri, en accord avec le Pôle Ecologie Urbaine de la DLVA.